

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES POLITIQUES DE LA BANQUE MONDIALE DANS LE DOMAINE DE
L'ÉDUCATION ET LE DROIT DE L'ENFANT À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :
VERS LA RÉALISATION OU LA VIOLATION DE CE DROIT DANS LES PAYS EN
DÉVELOPPEMENT ?

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN DROIT INTERNATIONAL

PAR
MARIE-SOPHIE VILLENEUVE

OCTOBRE 2006

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES ACRONYMES	vii
RÉSUMÉ	viii
INTRODUCTION	1
PREMIER CHAPITRE	
LE DROIT DE L'ENFANT À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE ET GRATUIT À TITRE DE DROIT DE LA PERSONNE	
	10
1.1. Le droit de l'enfant à l'enseignement primaire dans le contexte du droit international des droits de la personne	13
1.2. Le droit à l'éducation et l'obligation générale d'assurer le plein exercice des droits prévus par le PIDESC	25
1.3. Les articles 13 et 14 du PIDESC	38
DEUXIÈME CHAPITRE	
L'ENGAGEMENT DE LA BANQUE MONDIALE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION : QUELLE ÉDUCATION POUR LES ENFANTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ?	
	60
2.1. Quelques précisions sur le cadre institutionnel des rapports entre la Banque mondiale et les pays en développement	62
2.2. Le développement de la politique éducative de la Banque mondiale au cours des années 1960-70	66
2.3. Les années 1980-90 : l'enseignement primaire et l'ajustement structurel	72

2.4. La Banque mondiale et les stratégies globales de l'Éducation pour tous	88
---	----

TROISIÈME CHAPITRE

LES PRESCRIPTIONS DE LA BANQUE MONDIALE ET LE DROIT DE L'ENFANT À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : VERS LA VIOLATION DE CE DROIT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ?	105
3.1. La reformulation de l'approche de la Banque mondiale à l'égard des pays en développement : de l'ajustement structurel à la lutte contre la pauvreté	107
3.2. La politique éducative actuelle de la Banque mondiale : la « marchandisation » de l'éducation et les risques de violations du droit de l'enfant à l'enseignement primaire obligatoire et gratuit	114
3.3. Vers la normalisation des violations du droit de l'enfant à l'enseignement primaire dans les pays en développement ?	139
CONCLUSION	159

APPENDICE A

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE AU NIVEAU DES DOCUMENTS NATIONAUX	161
---	-----

APPENDICE B

GARANTIES CONSTITUTIONNELLES ET ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE GRATUIT DANS LES PAYS DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET DE L'ASIE DU SUD-EST ET PACIFIQUE	168
---	-----

APPENDICE C

PRIORITÉS ET STRATÉGIES POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PRÉSENTÉES PAR LA BANQUE MONDIALE EN 1990 ET 1999	173
---	-----

APPENDICE D	
ANALYSE DES PROJETS FINANCÉS PAR LA BANQUE MONDIALE :	
TABLEAUX DES RÉSULTATS	179
APPENDICE E	
ANALYSE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES RELATIVES À	
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LES CADRES STRATÉGIQUES DE	
LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (CSLP) : TABLEAUX DES RÉSULTATS	187
APPENDICE F	
ANALYSE DES PLANS NATIONAUX D'ÉPT : TABLEAUX DES RÉSULTATS	190
BIBLIOGRAPHIE SÉLÉCTIVE	194

RÉSUMÉ

La présente recherche a pour objectif de mettre en lumière les enjeux soulevés par les activités et les politiques de la Banque mondiale pour le droit de l'enfant à un enseignement primaire obligatoire et gratuit dans les pays en développement. Quelle éducation la Banque mondiale prône-t-elle ? Selon quel modèle de livraison ? Qu'en est-il des exigences du droit – dont la gratuité - dans les politiques de la Banque ? Comment les pays concernés mettent-ils en œuvre le droit à l'éducation et à l'enseignement primaire ? Quels effets cet engagement a-t-il sur le renforcement de la norme à l'échelle internationale ? Notre recherche se situe dans le cadre des pays en développement, essentiellement ceux de l'Afrique sub-saharienne et de l'Asie du Sud-Est et Pacifique où les systèmes éducatifs nationaux sont pour la plupart en pleine construction ou en pleine réforme.

Le premier chapitre du mémoire fait état du droit de l'enfant à l'enseignement primaire, tel qu'il est défini par les articles 13 et 14 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* et par la jurisprudence du Comité d'Experts du Pacte. Les chapitres 2 et 3 sont consacrés à l'analyse de l'évolution de la politique éducative de la Banque mondiale et des enjeux qu'elle soulève pour le droit de l'enfant à l'enseignement primaire. Le chapitre 2 analyse la politique de la Banque du premier prêt de l'institution dans le secteur de l'éducation (1963) à la fin de la décennie 1990. Cela nous permettra d'identifier les sources des stratégies actuellement promues par l'institution tout comme celles des actuelles violations du droit de l'enfant à l'enseignement primaire gratuit, universel et libre de toutes discriminations. Nous nous pencherons notamment sur la période marquée par l'ajustement structurel, de même que sur l'engagement de la Banque dans le Mouvement mondiale de l'*Éducation pour tous* afin de faire le pont avec la période actuelle, traitée dans le chapitre 3.

Le troisième chapitre nous amènera au cœur de la problématique et sera consacré à l'analyse du modèle « d'éducation de base » de la Banque mondiale dans la perspective du droit de l'enfant à l'enseignement primaire, et des enjeux soulevés par les stratégies de l'institution : contribuent-elles à la réalisation de ce droit ? L'analyse démontre au contraire un fort potentiel de violation du droit à l'enseignement primaire obligatoire et gratuit et ce, de différentes manières. Nous verrons dans quelle mesure les prescriptions de la Banque sont aujourd'hui intégrées dans les priorités des pays en développement, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud-Est et Pacifique. Ce dernier chapitre soulèvera ainsi l'idée de la standardisation d'un modèle uniforme d'éducation, prescrit aux pays en développement dans le cadre de leurs rapports avec l'institution, au détriment du cadre normatif du droit international des droits de la personne.